

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

Date de la
convocation
04/03/2022

OBJET
DE LA
DELIBERATION

AFFECTATION
DU RESULTAT
2021

BUDGET UAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 17
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 du budget UAC, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 295 913,67 €
- un excédent d'investissement de 128,13 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- * Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 5 000,00 €
- * Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 290 913,67 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE17-100322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

